COMMENT PRÉPARER VOTRE INSPECTION ?

VINÇOTTE

VINÇOTTE

INSPECTIONS

table des matières

1. Contrôle installation électrique 4
2. Controle cuve lpg 5
3. Inspection de l'installation intérieure de lpg 6
4. Inspection des installations de gaz 7
5. Certificat PEB 8
6. PEB chauffage 10
7. Cuve à mazout 13

COMMENT PRÉPARER VOTRE INSPECTION ?

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires pour préparer votre inspection ! Vous pouvez également utiliser les listes de contrôle pour être parfaitement préparé à la visite de Vinçotte. Vous avez encore des questions ? Consultez notre FAQ !

1. CONTRÔLE INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Les schémas de l'installation électrique en trois exemplaires, datés et signés par le propriétaire et l'installateur ou la personne qui a réalisé l'installation (schéma unifilaire et schéma de situation) ;
- Le code EAN identifiant le raccordement de l'installation électrique. Vous le trouverez sur votre facture (ou l'offre de raccordement du Gestionnaire de réseau)
- Les caractéristiques de l'installation (c'est-à-dire la tension nominale, le courant nominal). Il faudra aussi savoir indiquer l'emplacement du sectionneur de terre .
- Assurer l'accès à tous les locaux, aux compteurs d'énergie, aux équipements électriques (prises, interrupteurs, etc.) et aux tableaux de distribution.
- Eventuellement, les documents permettant d'attester la garantie de sécurité des équipements électriques, comme cela est exigé pour certaines machines, appareils et lignes électriques. Ainsi par exemple il y a lieu prévoir les caractéristiques des appareils d'éclairage utilisés (pour permettre par exemple de vérifier le degré IP pour les pièces humides), les caractéristiques des chauffages électriques à poste fixe installés, etc.

CONTRÔLE ÉLECTRIQUE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

1. Les schémas de l'installation électrique en trois exemplaires, datés et signés par le propriétaire et l'installateur ou la personne qui a réalisé l'installation (schéma unifilaire et schéma de situation) ;
2. Le code EAN identifiant le raccordement de l'installation électrique. Vous le trouverez sur votre facture (ou l'offre de raccordement du Gestionnaire de réseau)
3. Les caractéristiques de l'installation (c'est-à-dire la tension nominale, le courant nominal). Il faudra aussi savoir indiquer l'emplacement du sectionneur de terre .
4. Assurer l'accès à tous les locaux, aux compteurs d'énergie, aux équipements électriques (prises, interrupteurs, etc.) et aux tableaux de distribution.
5. Eventuellement, les documents prouvant la garantie de sécurité des équipements électriques, comme cela est exigé pour certaines machines, appareils et lignes électriques.
6. Les modes d'emploi de l'installation (fonctionnement et entretien).
7. Les consignes de sécurité relatives à la réparation ou à l'entretien de l'installation et à son utilisation.
8. Les références techniques et les caractéristiques du matériel installé (marque, modèle, puissance, etc.).
9. Les éventuels documents à remplir dans le cadre de Prime Régionale

2. CONTROLE CUVE LPG

- Certificat de construction du réservoir (établi par un organisme agréé ou pour les réservoirs ayant un marquage CE conformément à la directive PED, un certificat de conformité, établi par une personne compétente responsable pour l'ensemble - il ne peut s'agir d'un organisme).
- Une attestation tuyauterie. Si vous n'en avez pas encore, nous vous fournirons une attestationvierge au moment de l'inspection. Vous aurez ensuite le temps de la remplir et de la signer lors de l'inspection. Cela doit être fait par une personne ayant la connaissance nécessaire pour l'établir. Outre quelques informations administratives, cette attestation doit contenir les renseignements suivants : longueur des tuyaux, diamètre des tuyaux, méthodes de raccordement, caractéristiques des appareils raccordés (puissance, type [A-B-C], marque, numéro de série), une représentation (diagramme)isométrique de l'installation (il est préférable de la faire en trois exemplaires au préalable).
- Le rapport de contrôle périodique par un organisme agréé pour toute protection cathodique éventuelle qui serait installée.
- Dans le cas d'un contrôle périodique : le rapport du contrôle précédent et les certificats d'un organisme pour les cinq derniers contrôles de la protection cathodique.
- Assurer l'accès au(x) lieu(x) de stockage.

3. INSPECTION DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE LPG

- Une attestation tuyauterie. Si vous n'en avez pas encore, nous vous fournirons une attestationvierge au moment de l'inspection. Vous aurez ensuite le temps de la remplir et de la signer lors de l'inspection. Cela doit être fait par une personne ayant la connaissance nécessaire pour l'établir.
- Outre quelques informations administratives, ce formulaire doit contenir les renseignements suivants : longueur des tuyaux, diamètre des tuyaux, méthodes de raccordement, appareils (puissance, type [A-B-C], marque, numéro de série), un diagramme isométrique (il est préférable de le faire en trois exemplaires au préalable).
- Les instructions d'installation et d'utilisation des équipements installés.
- Prévoir un accès facile aux plaques d'identification des appareils installés.
- Prévoir un accès facile, sûr et hygiénique au compteur, aux tuyaux, aux robinets, aux appareils et à leur sortie de gaz de combustion ainsi qu'à toute ouverture de ventilation.

4. INSPECTION DES INSTALLATIONS DE GAZ

- Un "certificat 48" rempli par l'installateur. Si vous ne l'avez pas encore, nous vous fournirons un formulaire vierge au moment de l'inspection. Lors de l'inspection, vous aurez ensuite le temps de le remplir et de le signer. Cela doit être fait par une personne ayant connaissance des faits.
- Outre quelques informations administratives, ce formulaire doit contenir les renseignements suivants : longueur des tuyaux, diamètre des tuyaux, méthodes de raccordement, appareils (puissance, type [A-B-C], marque, numéro de série), un diagramme isométrique (il est préférable de le faire en trois exemplaires au préalable).
- Instructions d'installation et d'utilisation de l'équipement.
- Accès facile aux plaques d'identification des appareils.
- Accès facile, sûr et hygiénique au comptoir, aux tuyaux, aux robinets, aux appareils et à leur sortie de gaz de combustion ainsi qu'à toute ouverture de ventilation.

5. CERTIFICAT PEB

Afin de déterminer une valeur PEB aussi exacte que possible, notre expert a besoin des documents énumérés ci-dessous. Vous devez les préparer à l'avance avant son passage. Si ces documents ne sont pas fournis ou ne sont pas disponibles, nous serons dans l'obligation d'utiliser les valeurs par défauts imposées par les autorités. Ces valeurs peuvent être moins favorables que la réalité.
Veuillez compléter et signer les formulaires contenus dans le liens suivants avant la visite de notre collaborateur.

Pour la Flandre :

https://www.energiesparen.be/sites/default/files/atoms/files/170616_Aanstiplijst.pdf

Pour la Wallonie :

https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/20170420-deroulement-certification.pdf?ID=47203

Pour Bruxelles :

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IF_ENERGIE_VisiteCertificateur_FR

6. PEB CHAUFFAGE

Afin de préparer le controle PEB chauffage, veuillez préparer le certificat de conformité des installations intérieures de gaz naturel (vous pouvez le commander aussi sur cette plateforme).

Les documents suivants doivent être également disponibles :

- Les manuels du thermostat
- Les robinets
- Les appareils
- Les caractéristiques de l'isolation utilisée.

Mise en service

Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne

- Un accès facile, sûr et hygiénique au compteur, aux tuyaux, aux robinets, à la sonde extérieure, au thermostat d'ambiance, aux robinets thermostatiques, aux appareils et à leur sortie de gaz de combustion et à toute ouverture de ventilation.
- Calcul de dimensionnement de l'installation de chauffage réalisée par l'installateur.
- Marque et type de la sonde extérieure, du thermostat d'ambiance, de la chaudière, des robinets thermostatiques et de l'isolation éventuelle des tuyaux.
- Instructions d'installation et d'utilisation de l'installation de chauffage (chaudière, radiateurs, etc.).
- Journal de bord.
- L'appareil doit avoir un point de mesure dans la sortie des gaz de combustion et une éventuelle dans l' alimentation en air de combustion.
- Accès à tous les éléments de l'installation de chauffage à inspecter (chaudière, radiateurs, régulateur, thermostat d'ambiance, etc.)
- Coordonnées de la personne responsable de l'installation.
- Explication de la régulation présente.

Audit chauffage

Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne

- Un accès facile, sûr et hygiénique au compteur, aux tuyaux, aux robinets, à la sonde extérieure, au thermostat d'ambiance, aux robinets thermostatiques, aux appareils et à leur sortie de gaz de combustion et à toute ouverture de ventilation.
- La superficie (en m^2) des pièces chauffées.
- Certificat de combustion de maximum 1 an établi par un technicien agréé. Si le certificat n'est pas présent ou s'il date de plus d'un an, nous devons également mesurer les paramètres de chauffage.
- Détails concernant l'unité résidentielle, par exemple : le nombre d'occupants.
- Accès à tous les éléments du système de chauffage à contrôler (chaudière, radiateurs, contrôle, thermostat d'ambiance, etc.).
- Marque et type de la sonde extérieure, du thermostat d'ambiance, de la chaudière, des robinets thermostatiques et de l'isolation éventuelle des tuyaux.
- La consommation annuelle de gaz naturel et/ou de mazout.
- L'appareil doit avoir un point de mesure dans la sortie des gaz de combustion et une éventuelle dans l' alimentation en air de combustion.
- Coordonnées de la personne responsable de l'installation.
- Explication de la régulation présente

Périodiquement

Uniquement en Région wallonne

- Le certificat de contrôle préalable établi par un technicien agréé.
- Le cas échéant, le certificat de diagnostic établi par un technicien qualifié.
- Un accès facile, sûr et hygiénique au compteur, aux tuyaux, aux robinets, à la sonde extérieure, au thermostat d'ambiance, aux robinets thermostatiques, aux appareils et à leur sortie de gaz de combustion et à toute ouverture de ventilation.
- L'appareil doit avoir un point de mesure dans la sortie des gaz de combustion et une éventuelle dans l' alimentation en air de combustion.
- Coordonnées de la personne responsable de l'installation

7. **CUVE À MAZOUT** (uniquement en Région wallonne)

Accès facile, sûr et hygiénique à la cuve à mazout (trou d'homme en cas de cuve à mazout enterrée), à son évent, à sa plaque d'identification, à la détection possible de fuites et aux consommateurs. Les éléments suivants doivent également être présents

- Le réservoir
- Les conduites
- La sécurité anti-débordement
- Éventuellement le système de détection des fuites ou l'encuvement pour les citernes en surface.

Afin de préparer le contrôle de votre réservoir de mazout, veuillez préparer le certificat du fabricant attestant que le réservoir de stockage a été construit conformément aux normes en vigueur et mentionnant la norme.

Les autres documents doivent aussi être présentés :

- Certificat de contrôle précédent établi par un expert reconnu.
- Âge du réservoir de mazout (par exemple, plaque d'identification sur le détenteur ou facture du premier remplissage ou date du permis de construire).
- Capacité du réservoir (en litres).
- Notification à la commune de l'exploitation du réservoir de mazout ou du permis environnemental éventuel.
- Attestation de toute classification comme zone de prélèvement d'eau.
- Conditions spéciales imposées par la commune ou la province pour l'exploitation du réservoir de mazout.

Editeur responsable: Jos Windey • Jan Olieslagerslaan 35 • B-1800 Vilvoorde

Siège Social
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
Tel: +32 2 674 57 11

Offices
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
Tel: +32 2 674 57 11
brussels@vincotte.be

Rue Phocas Lejeune 11
5032 Gembloux
Tel: +32 81 432 611
gembloux@vincotte.be

Noordersingel 23
2140 Antwerpen
Tel: +32 3 221 86 11
antwerpen@vincotte.be

Bollebergen 2a bus 12
9052 Gent
Tel: +32 9 244 77 11
gent@vincotte.be

Technical Training Center
Leuvensesteenweg 248 A
Tel: +32 2 674 58 57
1800 Vilvoorde
academy@vincotte.be

VINÇOTTE
vincotte.be